

ALGERIA

**66^{EME} SESSION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DES NATIONS UNIES**

Déclaration de

S.E.M. Mourad BENMEHIDI

Ambassadeur, Représentant Permanent

*Sur le point intitulé « Promotion de la
femme »*

NEW YORK, LE 12 OCTOBRE 2011

Monsieur le Président,

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le distingué représentant de l'Argentine au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que l'adoption de la déclaration et du plan d'action de Pékin, la communauté internationale a accompli des progrès appréciables en matière de protection et de promotion des droits de la femme. Cependant, l'ampleur des défis à relever reste immense. La féminisation de la pauvreté est une réalité. Les violences contre les femmes persistent. Les femmes restent sous représentées dans les processus de prise de décisions politique et économique.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, l'ampleur de tous ces défis est exacerbée par les difficultés engendrées par les effets conjugués des crises économique et financière mondiale, qui ont accentué les inégalités et la discrimination auxquelles les femmes sont exposées, en particulier celles vivant en zones rurales.

Nous nous félicitons du travail entrepris par « ONU Femmes », sous la direction de Mme Michelle Bachelet, pour renforcer la capacité des Nations Unies à accompagner l'autonomisation des femmes partout dans le monde.

Monsieur le Président,

Depuis la ratification par mon pays de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en 1996, mon gouvernement s'est employé à réformer le dispositif juridique national de manière à placer la protection et la promotion des droits des femmes au cœur des objectifs et programmes stratégiques de la politique nationale.

Je voudrais souligner dans ce contexte qu'une série de lois et de textes ont été adoptés pour éliminer les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes. Le code de la famille a connu ainsi, en 2005, des amendements substantiels visant plus d'égalité et d'équilibre dans les relations familiales et dans les responsabilités parentales. D'autres réformes ont concerné, plus particulièrement, le code de la nationalité, qui accorde, désormais, la citoyenneté algérienne aux enfants nés d'une mère algérienne ; le code pénal qui criminalise la traite humaine, ainsi que la Loi relative à l'organisation pénitentiaire. Il a été également procédé à la levée de la réserve sur l'article 09 alinéa 02 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

De façon plus significative, la Constitution algérienne a été également révisée, en 2008, afin de promouvoir les droits politiques des femmes, notamment, la facilitation de l'accès à la représentation dans les assemblées élues. En traduction de cette volonté politique, le Gouvernement vient de déposer auprès du parlement un projet de loi garantissant aux femmes un quota d'environ un tiers des sièges aux Assemblées élues à tous les niveaux.

Cette volonté politique s'est, en outre, traduite, au plan institutionnel, par la mise en place de plusieurs organismes et mécanismes, en l'occurrence le Conseil national de la famille et de la femme (2006), la Stratégie nationale pour la promotion et l'intégration de la femme (2008-2013) et son plan d'action (2010-2014), visant le renforcement des acquis fondamentaux des femmes algériennes en matière de droits civils, politiques, économiques et socioculturels.

Une stratégie nationale de lutte contre la violence exercée à l'égard des femmes (2007-2011), a introduit des priorités en termes de renforcement des capacités techniques et institutionnelles des différents partenaires, pour garantir la prévention et la prise de mesures adéquates contre toutes les formes de violence ou de discrimination.

Les résultats de la mise en œuvre de cette politique d'ensemble en direction des femmes s'apprécient à travers les indicateurs suivants :

Dans le domaine de **l'éducation**, les principes fondamentaux de la politique éducative de notre pays consacrent la garantie du droit à l'éducation et le caractère obligatoire de l'enseignement fondamental jusqu'à l'âge de 16 ans. Les résultats de ces efforts se sont traduits par une amélioration du taux de scolarisation des filles, qui a atteint, en 2010, 97,34%. L'indice de parité entre les garçons et les filles pour les paliers de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur indiquent que ces dernières sont, à présent, majoritaires.

Durant l'année universitaire 2008/2009, les femmes étaient majoritaires dans les sciences médicales, les sciences de la nature et de la terre, ainsi que les sciences humaines et sociales.

Au chapitre de **l'emploi**, les algériennes sont fortement impliquées dans le processus de régulation économique et participent de plus en plus à la prise de décisions et occupent des postes de responsabilité importants, que ce soit au sein de l'exécutif, du législatif et des instances judiciaires ou consultatives.

C'est ainsi que l'emploi des femmes a beaucoup progressé dans le secteur public, en particulier certaines professions où les femmes représentent 50% des enseignants, 53% des médecins et 32% des cadres supérieurs.

Dans la magistrature, les statistiques indiquent que la représentation de la femme a connu une croissance sensible, atteignant 37,5% du nombre total de magistrats.

Sur le terrain, une action résolue est également développée en direction de la femme rurale, à travers des programmes d'alphabétisation, de formation à des métiers pour la création de revenus à travers des micro crédits (58% des micro crédits alloués en 2009 l'ont été au profit des femmes au foyer.

Je voudrais pour conclure dire un mot sur la coopération de l'Algérie avec les mécanismes universels chargés de la promotion de la femme. Nous tenons dans ce contexte à marquer notre appréciation pour les conclusions de la dernière visite de travail qu'a effectuée, en 2010, sur invitation de notre gouvernement, la rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Mme Rashida Manjoo. Elle a pu constater sur le terrain les efforts que déploie l'Algérie pour la promotion des droits de la femme et son implication dans le développement du pays. La présentation du 3^{ème} et 4^{ème} rapport national périodique relevant du Comité du CEDAW est prévu pour le mois de janvier 2012.

Ce sont là, Monsieur le Président, quelques indicateurs qui témoignent de la volonté et de l'attachement du gouvernement algérien à assurer l'épanouissement de la femme algérienne, en créant les conditions économiques, sociales, politiques et culturelles favorables à l'exercice de ses droits fondamentaux et civiques.

Je vous remercie.